

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 14 octobre 2009 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Était absent M. Charles Gagnon, maire de Saint-Séverin.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,
 François Roberge, coordonnateur en Matières résiduelles
 Gaston Vachon, coordonnateur Sécurité incendie.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4378-09 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2009

4379-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2009.

3- COMPTES À PAYER

4380-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	84.66 \$
CLD DE LA MRC ROBERT-CLICHE	7 500.00 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC	7 012.34 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC (Fonds de pension)	6 184.78 \$
ALINE LAPOINTE & LES CONSTRUCTIONS RÉSICOM 2001 INC (Subvention Rénovillage)	4 452.04 \$

THÉRÈSE VACHON & LES CONSTRUCTIONS YVES POULIN INC (Subvention Rénovillage)	2 999.11 \$
RAYMOND GIROUX & CONSTRUCTION YVON LABBÉ LTÉE (Sub. PRU)	5 000.00 \$
SYLVIE ST-HILAIRE & JEAN-GUY LESSARD (Subvention Rénovillage)	9 225.44 \$
GILLES CHAMPIGNY & CONSTRUCTION LOUIS FLUET INC (Subvention Rénovillage)	7 739.81 \$
JEAN-LUC GIROUX & CONSTRUCTION PIERRE VEILLEUX (Subvention Rénovillage)	8 841.46 \$
CARON GILBERT (Dépenses Congrès FQM)	679.52 \$
CARON GILBERT (dépenses)	326.86 \$
DAIGLE MANON (dépenses)	88.00 \$
ROY FERNAND (dépenses)	130.00 \$
DESBIENS DENIS (dépenses)	347.44 \$
ROY RENAL (dépenses)	240.10 \$
MORIN MIRIELLE (dépenses)	114.41 \$
POIRIER SERGE (dépenses)	245.18 \$
BÉRUBÉ MARC-ANDRÉ (dépenses)	528.36 \$
DENICOURT MANON (dépenses)	20.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS (dépenses)	164.99 \$
BÉRUBÉ RENÉ (dépenses)	104.24 \$
TURGEON GENEVIÈVE (dépenses)	22.03 \$
TURGEON GENEVIÈVE (géomatique)	41.25 \$
JACQUES ÉRIC (dépenses)	118.80 \$
POMERLEAU JÉRÔME (dépenses)	86.80 \$
VACHON GASTON (dépenses colloque)	518.40 \$
DOYON GHISLAINE (dépenses Congrès FQM)	541.96 \$
DOYON GHISLAINE (dépenses)	250.40 \$
CLICHE MICHEL (dépenses congrès FQM)	150.00 \$
PERRON DANIEL (dépenses Congrès FQM)	393.99 \$
VEILLEUX JEAN-ROCK (dépenses)	117.20 \$
VEILLEUX JEAN-ROCK (dépenses Congrès FQM)	541.96 \$
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (BFS Août 2009)	45 326.04 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES	62.65 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797	512.32 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (Déchets août 2009)	69 056.76 \$
SOGETEL INC.	418.91 \$
DEBB (papeterie)	399.92 \$
TELUS-MOBILITÉ	12.32 \$
IMPRESSIONS DE BEAUCE INC. (Cartes d'affaires)	292.35 \$
BELL MOBILITÉ (cellulaires pour 2 mois)	436.29 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT (Rendez-vous 2009)	510.20 \$
GROUPE ICB (SOLUTION E.D.J. INC)	1 356.76 \$
GROUPE SYSTÈME FORÊT (LE)	564.38 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE (Version réseau)	639.63 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS	98.60 \$
SMI INFORMATIQUE	1 456.84 \$
S.A.A.Q.	180.72 \$
ATELIER D'USINAGE JACQUES ET FRÈRES INC	592.59 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC.	373.58 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC	2 890.33 \$
INSTALLATIONS RENÉ LARIVIÈRE	112.42 \$
AQUA BEAUCE	51.00 \$
VISA DESJARDINS	553.28 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	2 750.24 \$
EXCAVATION PIERRE GAGNÉ (travaux cours d'eau)	5 862.72 \$
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS	77.88 \$
ALAIN VEILLEUX ARCHITECTE	169.43 \$
ICLIC INC (renouvellement nom de domaine)	112.88 \$

LOCATION BGD INC	70.39 \$
SANIBELLE INC (collecte sélective)	43 813.31 \$
EXCAVATION JEAN VACHON LTÉE (travaux cours d'eau)	1 862.44 \$
GROUPE NÉGOTEL INC	49.00 \$
LETRAGE PRO ENSEIGNES (Plaque commémorative)	163.67 \$
L'AUTHENTIQUE POSE CAFÉ INC	175.42 \$
PITNEY BOWES	144.34 \$
BOLDUC, POULIN ET ASSOCIÉS (Piste cyclable)	20 148.19 \$
PRODUITS TAN-EX (Écussons brodés)	316.05 \$
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC	80.00 \$
VEOLIA ES CANADA (Huile)	322.82 \$
LES INDUSTRIES LONGCHAMPS LTÉE (Chemises)	409.06 \$
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC (Inscrip. Congrès MAB et GT)	340.00 \$
TOTAL	267 577.26 \$

4- **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

4.1 Politique environnementale

En séance de travail, monsieur Roberge a présenté un projet de politique environnementale élaborée par un comité d'employés et soumis à la direction générale et à monsieur Louis Jacques.

Cette politique sous-entend une volonté de la MRC d'adhérer aux principes généraux qui encadrent le développement durable. Cette politique se veut un guide qui considère que la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources devraient être prises en compte dans les activités de la MRC.

4381-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la politique environnementale, et son plan d'action, qui lui sont soumis.

La MRC encourage les autres administrations publiques de son territoire à emboîter le pas.

4.2 Récupération Frontenac

Monsieur Roberge indique que ce dossier a peu évolué, mais que la direction de l'entreprise s'est engagée à tenir une rencontre à court terme, soit dans les deux semaines, afin d'éclairer le dossier en fonction de l'adoption des prévisions budgétaires 2010.

4.3 Ententes avec Véolia

En séance de travail, monsieur Roberge a présenté les grandes lignes de deux textes d'entente élaborés avec Véolia concernant la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD), d'une part, et la gestion des matières non dangereuses, d'autre part à L'ÉcoCentre de Véolia à Beauceville.

4382-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le directeur général de la MRC, monsieur Gilbert Caron, à signer l'entente convenue avec Véolia concernant la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) à l'ÉcoCentre de Véolia à Beauceville.

4383-09 SUR LA PROPOSITION de Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le directeur général de la MRC, monsieur Gilbert Caron, à signer l'entente convenue avec Véolia concernant la gestion des matières non dangereuses à l'ÉcoCentre de Véolia à Beauceville.

4.4 Gestion intégrée des matières résiduelles

AVIS DE MOTION est présenté par monsieur Jean-Rock Veilleux à l'effet qu'un règlement sera présenté, à une séance ultérieure, afin d'amender le règlement 62-95 de la MRC Robert-Cliche pour inclure le territoire de la municipalité de Tring-Jonction à la pratique de la compétence légale de la MRC Robert-Cliche à l'égard de la gestion intégrée des matières résiduelles.

4.5 Publicité

Monsieur Roberge présente un exemple de publicité qui a été utilisée par la ville de Québec dans les journaux. Monsieur Cliche émet l'avis que ce type de publicité constitue un exemple à suivre, avec quelques modifications possibles.

5- PERMIS POUR FOSSES SEPTIQUES : RÉGLEMENTATION

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a acquis la compétence légale en matière de mise aux normes des fosses septiques pour les résidences autres que les nouvelles résidences pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche procède à l'inspection et à l'émission de permis à l'égard des installations septiques dans la pratique de cette compétence;

ATTENDU QU'il convient d'établir une tarification pour l'émission des permis de fosses septiques dans le cadre de ladite compétence;

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION a été donné à la séance du 9 septembre 2009;

4384-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Louis Jacques, appuyé par monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le règlement numéro 128-09 qui s'intitule *RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE FOSSES SEPTIQUES* et qui se lit comme suit :

Article 1-Objet

Le présent règlement a pour objet de fixer la tarification pour l'émission d'un permis de fosses septiques par la MRC Robert-Cliche dans le cadre de sa compétence.

Article 2-Tarification

La tarification pour l'émission d'un permis de fosses septiques par la MRC Robert-Cliche est fixée à 50 \$.

Article 3-Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

6- EMPRISE FERROVIAIRE LAC-MÉGANTIC/TRING-JONCTION

Madame Ghislaine Doyon émet quelques commentaires suite à une rencontre qui a eu lieu à Québec le 6 octobre entre des représentants du ministère des Transports et des représentants des MRC du Granit, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan à l'égard de l'emprise ferroviaire abandonnée Lac-Mégantic/Tring-Jonction.

Dans un premier temps, il appert que la compagnie ferroviaire exigera un montant significatif pour céder ladite emprise; en second lieu, il ressort également que la compagnie demandera également une décharge de toute responsabilité à l'égard de la présence éventuelle de tout produit d'amiante dans l'emprise.

Les représentants des MRC ont convenu d'attendre d'avoir accès à une étude qui existerait concernant la présence possible de résidus d'amiante dans ladite emprise avant d'aller plus loin dans ce dossier.

7- PACTE RURAL : PROJET DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

Lors de l'étude des projets par le comité de la ruralité au printemps 2009, le projet de réaménagement du parc-école de l'école Arc-en-ciel à Saint-Odilon-de-Cranbourne avait été placé en veilleuse, quelques données demeurant alors inconnues.

Au contraire, à ce stade-ci, les partenaires gouvernementaux concernés doivent maintenant connaître les intentions du Conseil des maires concernant le financement du projet par le Pacte rural.

Il est entendu que ce projet sera le dernier retenu relatif à l'aménagement et/ou au réaménagement d'une cour d'école.

ATTENDU QUE l'école Arc-en-ciel de Saint-Odilon-de-Cranbourne a présenté un projet de réaménagement de son parc-école;

ATTENDU la recommandation du comité de la ruralité suite à l'étude de ladite demande;

4385-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde un montant de 20 000 \$ à l'école Arc-en-ciel de Saint-Odilon-de-Cranbourne pour le réaménagement de son parc-école, et ce dans le cadre de son pacte rural.

8- PROJET INNERGEX

ATTENDU QU'Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour le développement de projets communautaires d'énergie éolienne;

ATTENDU QU'un projet a été présenté par Innergex dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE ledit projet concerne la communauté de Saint-Séverin;

4386-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son appui à ce projet et est d'accord avec le fait que seule la municipalité de Saint-Séverin est partenaire avec Innergex dans ce projet.

9- ANALYSE DE L'EAU DE PUIITS INDIVIDUELS

Monsieur Bérubé sensibilise le Conseil à la démarche initiée par le MDDEP qui sensibilise les intervenants municipaux quant à la pertinence que les citoyens procèdent à l'analyse de l'eau de leur puits individuel.

Monsieur Bérubé a expliqué le processus actuellement en place à cet effet et demande au Conseil s'il souhaite que la MRC s'implique.

Le Conseil émet l'opinion que ce dossier est important et qu'il revient à chaque citoyen de prendre ses responsabilités. Chaque municipalité devrait encourager ses citoyens.

10- INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Roy met le Conseil à jour dans ce dossier et précise que le montant encore disponible est de 31 585 \$

11- VISITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA SQ

Monsieur Roy indique que le lieutenant Hovington invite les élus municipaux du territoire et la direction de chaque municipalité à une visite du quartier général de la SQ, à Québec, en janvier ou en février.

12- TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche offre un service de transport collectif pour son territoire depuis 2007;

ATTENDU QUE ce service est admissible à une subvention par le ministère des Transports par le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR)*;

ATTENDU QUE ce programme établit la subvention du Ministère au double de la contribution de la MRC jusqu'à concurrence de 100 000 \$ annuellement et que celle-ci peut comprendre la part des usagers.

4387-09 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- De demander au Ministère des Transports un ajustement de l'aide financière au montant de 23 017 \$ pour l'année 2008 sur présentation des résultats réels au rapport d'exploitation pour l'année 2008. Ce rapport fait état d'une contribution de la MRC de 11 450 \$ et des revenus d'usagers de 18 012,50 \$;
- De certifier au ministère des Transports que le surplus de l'exercice pour l'année 2008, soit 57 015 \$, sera réinvesti dans le développement du transport collectif;
- De demander au ministère des Transports une aide financière de 66 491,32 \$ pour l'année 2009 dans le cadre du *PAGTCR*;
- Que la MRC Robert-Cliche s'engage à contribuer pour un montant de 15 232,86 \$ et que la contribution des usagers soit évaluée au même montant que pour l'année 2008, soit 18 012,50 \$.

13- LOGICIEL DE PERMIS

Monsieur Roy informe le Conseil que la MRC a acquis un logiciel pour gérer les permis de construction et que celui-ci sera très utile pour différents aspects du travail de la MRC et des municipalités locales.

14- CERTIFICATION DES BOISÉS

Le Conseil prend note d'une correspondance de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce relativement à la certification des boisés de la Beauce.

15- RENOVILLAGE

ATTENDU QUE les critères d'admissibilité au programme RénoVillage sont basés notamment sur la valeur uniformisée de la résidence visée par les travaux, avec une valeur maximale de 75 000 \$;

ATTENDU les importantes variations à la hausse de la valeur foncière des résidences observées sur l'ensemble du territoire québécois en raison de l'évolution de la valeur marchande des résidences qui peut s'accroître de façon significative sur une très courte période;

4388-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, monsieur Laurent Lessard, responsable de la Société d'habitation du Québec, de hausser la limite de la valeur d'une maison que peut fixer une MRC dans le cadre du programme RénoVillage à 100 000 \$.

16- CSST VS SÉCURITÉ INCENDIE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des ministres Jacques Dupuis et David Whissel, qui rassure les intervenants municipaux relativement à une décision de la CSST concernant les interventions en cas d'incendie.

17- COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur Gagné souhaite faire part de ses inquiétudes face aux relations de la MRC avec la Commission scolaire qui se sont détériorées au cours des dernières semaines et il craint que cela ne nuise à certains dossiers. Il dit espérer que les ponts se rétablissent.

18- DEMANDE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

ATTENDU QUE la ville de Beauceville souhaite enlever un écran de roc situé au centre de la rivière Chaudière, sur le lot 3 487 372 propriété de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche considère que cette action contribuerait à réduire de façon significative les risques d'embâcles dans la rivière et, ainsi, les risques de danger à la sécurité publique;

4389-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde son appui à la ville de Beauceville dans sa démarche auprès du MDDEP et du MRNF pour obtenir les autorisations nécessaires pour effectuer les travaux concernés.

19- **SAINT-JULES : MOTION DE FÉLICITATIONS**

Monsieur Veilleux présente une motion de félicitations à la municipalité de Saint-Jules pour sa performance dans le cadre de la semaine de l'activité physique.

20- **POLITIQUE FAMILIALE**

Madame Doyon indique au Conseil que, suite à une récente rencontre, il est démontré que l'entrée en vigueur de la politique familiale dans les municipalités de la MRC présente de nombreux effets bénéfiques.

Madame Renée Berberi rencontrera le Conseil prochainement à ce sujet.

21- **DOSSIER LIGNE ÉLECTRIQUE**

Monsieur Bérubé présente un résumé des rencontres du comité technique mis en place pour étudier le dossier de la nouvelle ligne électrique à être mise en place entre Sainte-Marie et Beauceville.

Monsieur Cliche suggère d'attendre la tenue des élections municipales avant de réagir.

22- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

4390-09 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 25.

André Labbé

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier